



Cabinet Verain

DEPUIS 1921

**Titulaire de la carte professionnelle N° CPI 7104 2015 000 001 160
délivrée par la Préfecture de Saône-et-Loire**

TARIF HONORAIRES SUR TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

En cas de réalisation de l'affaire, les mandataires auront droit à une commission TVA incluse de 20% à la charge de l'acquéreur fixée selon le barème suivant :

- **Transaction à moins de 55000 € : honoraires fixes de 5000 € TTC.**
- **Transaction supérieure à 55000 € : 5000 € + 5% de la part supérieure à 55000 €.**

En cas de mandat de recherche, les honoraires stipulés (charge acquéreur) seront fixés selon le barème suivant :

- **Transaction à moins de 55000 € : honoraires fixes de 5000 € TTC.**
- **Transaction supérieure à 55000 € : 5000 € + 5% de la part supérieure à 55000 €.**

Nos honoraires comprennent les prestations de visite, de publicité, de négociation et de constitution du dossier de vente.

Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, il n'est reçu aucun fond, en dehors des honoraires.

**SARL CABINET VERRAIN - 3 rue Jean Jaurès 71200 LE CREUSOT au capital de 11200€
RCS B567 350 046 CHALON SUR SAONE**

RCP : SERENIS ASSURANCES 67906 STRASBOURG CEDEX 9

GARANTIE FINANCIÈRE / LCL 22 rue Jean Jaurès 71200 LE CREUSOT